



Jeux Olympiques 2024 : les mesures prévues pour l'été

Les Jeux Olympiques, qui se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024 puis du 28 août au 8 septembre 2024 pour les Jeux paralympiques, vont avoir des conséquences sur l'organisation de notre travail.

Le Secrétariat général de Bercy a diffusé une note sur la mise en œuvre de la [Circulaire de la Première ministre du 22 novembre 2023](#) et devrait diffuser prochainement une note sur les mesures dédiées aux agents directement mobilisés pour l'organisation des JO.

Ce qu'il faut retenir

Planification des congés, CET et rémunération

Chaque direction doit transmettre au SG au plus tard le **15 mars 2024** :

- Un **plan prévisionnel des congés des agents** entre le 1^{er} juillet et le 9 septembre afin d'avoir une image la plus fidèle possible des absences et présences pour s'assurer de la continuité de service.
- Pour le site du Grand Bercy, **la liste des agents qui devront obligatoirement être présents** pendant la semaine de cérémonie d'ouverture, entre le 22 et le 26 juillet.

Les agents directement mobilisés par l'organisation des JO bénéficieront d'une **majoration de rémunération** dont le montant est encore en cours d'arbitrage.

Les agents qui n'auront pas pu prendre leurs congés pourront déposer jusqu'à 20 jours sur leur CET dont le plafond global sera porté à 70 jours. Si leur CET comporte déjà plus de 60 jours, ils pourront déposer 10 jours seulement.

Le nombre de places en crèche et en colonies de vacances sera augmenté et un nouveau processus d'inscription sera mis en place.

Déplacements et télétravail

En Ile de France, le télétravail sera facilité pour limiter les déplacements en transports en commun et en véhicules motorisés. Le déplafonnement du nombre de jours indemnisés par an demandé par les organisations syndicales est en cours d'examen par la DGAFP.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter !

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédock 656
75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr